

Charte FNE

Le Fichier national d'entités (FNE), co-réalisé par la BnF et l'Abes, est un projet de plateforme centralisée de production mutualisée des données relatives à plusieurs des entités nécessaires à la description d'objets documentaires des bibliothèques, centres de documentation et potentiellement archives et institutions culturelles françaises. Cette description s'appuie principalement sur le modèle IFLA LRM.

Le projet FNE est rattaché au programme Transition bibliographique piloté par les deux agences bibliographiques sous l'égide du [Ministère de la Culture](#) (MC) et du [Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation](#) (Mesri).

Principe de base : l'unique et les multiples

En mettant en œuvre à l'échelle nationale le principe des données d'autorité et du [contrôle bibliographique universel](#), *une même entité sera identifiée et décrite une et une seule fois et gérée de manière centralisée dans le FNE ; elle sera utilisée et ré-utilisée autant de fois que nécessaire pour les besoins de description des collections multiples partout en France.*

Politique de production des données

Périmètre des entités

Le périmètre des données du FNE comprend toutes les entités dont l'identification et la description de manière collaborative et centralisée représente un gain indéniable dans l'économie nationale de production des métadonnées de ces entités.

Ces entités sont par exemple les personnes, collectivités, concepts, lieux, événements, œuvres et expressions telles qu'entendues par le [modèle IFLA LRM](#), même s'il n'est pas exclu d'avoir recours à d'autres modèles conceptuels si nécessaire.

Mutualiser les compétences et l'expertise humaine au bénéfice de la qualité

La description centralisée d'entités profitera de la complémentarité des compétences des membres des deux premiers réseaux de production que sont la BnF et les bibliothèques membres des réseaux Abes, puis les bibliothèques publiques et, potentiellement, l'ensemble des producteurs pressentis (archives, établissements culturels,...). Le FNE permettra ainsi à chacun des producteurs de se concentrer sur son domaine d'expertise pour en faire bénéficier l'ensemble de ses utilisateurs, avec pour effet attendu une qualité accrue des données. Les données produites pourront alors être considérées comme des données de référence, d'autant plus qu'elles seront sourcées et intimement liées aux collections des membres producteurs.

Une gouvernance scientifique centralisée, des pratiques professionnelles communes

Le FNE s'appuiera sur une Gouvernance scientifique représentant largement les acteurs et utilisateurs professionnels et une Charte qualité. En réalisant ensemble le FNE, la BnF et l'Abes mutualisent l'investissement et les moyens de l'État non seulement en matière d'outils, mais aussi par la mise en cohérence des pratiques professionnelles à l'échelle nationale.

Interconnexion/interaction avec les systèmes existants

Le FNE repose sur le principe d'une production directe d'entités dans la base centralisée FNE, à laquelle les producteurs de données se connectent via des API et des interfaces.

Politique de diffusion des données

Ouverture légale et respect du RGPD

Les données du FNE seront placées sous [Etalab](#), la licence ouverte de l'État.

La politique des données sera élaborée en observant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Diffusion des données

Les données seront diffusées via des protocoles standard répondant aux bonnes pratiques en vigueur.

Le FNE créera les conditions pour faciliter l'interconnexion des données descriptives des collections dispersées dans différents silos et contribuera à fluidifier la navigation dans le réseau documentaire et de connaissances pour le bénéfice direct des utilisateurs, citoyens comme professionnels.

Charte validée par le Comité de pilotage FNE du 22 avril 2020